



D.2025.06.18.1.2.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 18 Juin 2025

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.2 - FONCIER

1.2.11 – Ligne Aéroport : Acquisition Département de la Haute-Garonne - parcelles AN n° 556, 559 et 596 – Beauzelle (31)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.1, approuvait les études d'Avant-projet de la sous opération LAE le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 27 350 000 euros (HT valeur janvier 2017).

La création du terminus de la ligne E du tramway (centre de maintenance de Garossos) a fait l'objet d'une convention entre le Département de la Haute-Garonne et TISSEO COLLECTIVITES signée le 12/07/2007 par le Président du Conseil Général agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du 4/07/2007. Un avenant à cette convention a été signé le 25/04/2013 par le Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du 13/04/2013. Cette convention prévoyait les modalités de cessions foncières des parcelles propriété du Département de la Haute-Garonne à Tisséo Collectivités.

La mise en service de la Ligne Aéroport, mais également l'amélioration de l'offre de service sur la ligne T1 avec la création d'un terminus partiel sur la station de tramway ODYSSUD, nécessitent l'achat de nouvelles rames de tramway et donc l'augmentation de la capacité de remisage du centre de maintenance existant (CDM).

Ainsi, l'extension du CDM permet d'accepter le remisage de 12 rames supplémentaires, localisées au Nord du site sur l'emplacement d'une partie du parking relais existant qui borde le rond-point Garossos.

Toutefois, cette extension est localisée sur les parcelles déjà identifiées dans la convention du 12 juillet 2007 et qui sont encore à ce jour, propriété du Département de la Haute-Garonne.

Dès lors, les parties se sont rapprochées afin de mettre en œuvre la régularisation foncière nécessaire.

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités se porte donc acquéreur auprès du Département de la Haute-Garonne des emprises ci-dessous identifiées et situées sur la commune de Beauzelle (31) :

Beauzelle (31)

Référence cadastrale				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²
AN	556		Le Juncassa	310
AN	559		Le Juncassa	1972
AN	596		Le Juncassa	106

Cette acquisition est prévue au prix de 180 000 € négocié avec le Département, et proche de l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 26/08/2024 à hauteur de 200 000 €.

L'acquisition sera réalisée par un acte de vente en la forme administrative. Les frais de publication au service de la publicité foncière seront supportés par Tisséo Ingénierie.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'acquisition des parcelles AN 556, 559 et 596 d'une contenance cadastrale totale de 2 388 m² sur la commune de Beauzelle (31).

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition des parcelles AN 556, 559 et 596 sur la commune de Beauzelle (31) moyennant le prix de 180 000 € et la prise en charge des frais de publication.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, et notamment l'acte de vente en la forme administrative, tous documents et pièces et généralement faire le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES